



## ÉVÈCHE DE SAINT-DIÉ

7, rue de la Préfecture  
88025 EPINAL

Téléphone (29) 82.21.65

Epinal, le 31 octobre 1979

Monsieur Roger RUBERT  
6, rue des Sapins  
44230 ST SEBASTIEN/LOIRE

Cher Monsieur,

Je n'avais pas pu répondre immédiatement à votre lettre du 14 octobre que j'ai reçue au moment de partir pour l'Assemblée des évêques à Lourdes. Je viens de rentrer à l'instant, et je tiens à vous communiquer la décision prise par l'Assemblée des évêques.

Voici le texte exact de la proposition qui a été adoptée :

"Un prêtre parti "retraité" touchera s'il a été salarié après son départ, au prorata de ses années de salarié : une retraite du régime général, une retraite complémentaire salariale, et, au prorata de ses années de ministère sacerdotal : une retraite de la Caisse des Cultes.

Si cette somme n'atteint pas le minimum interdiocésain garanti aux prêtres retirés, la Caisse interdiocésaine lui versera un supplément jusqu'à concurrence de ce minimum.

Pour les prêtres partis qui auraient des enfants à charge (suivant la définition des Allocations familiales) le minimum garanti sera augmenté de 20% par enfant à charge".

*Augmenté à 20%*  
Vous voyez donc que le principe de la Caisse interdiocésaine a été définitivement adopté, et quant aux prêtres partis qui auraient des enfants à charge, l'hypothèse du fonds social n'a pas été retenue, mais celle du minimum garanti! J'ai, comme je l'avais promis, défendu ce point de vue, et les évêques l'ont adopté.

S'agissant des religieux et religieuses, vous savez que la position des Instituts religieux est différente sur ces points de celle de l'épiscopat. Je ne peux personnellement peser ou interférer sur les décisions des Instituts religieux, qui sont fondées sur des motifs dont eux seuls sont juges. Je savais toutefois que les supérieurs majeurs attendaient le vote et la décision de l'épiscopat pour préciser entre eux ce qu'ils envisageaient de pouvoir faire.

Vous savez que, au nom des évêques, je tiens à contribuer au maximum aux solutions les plus équitables

correspondant aux nécessités les plus certaines envers les prêtres partis, mais je tiens également à soutenir et à aider éventuellement devant l'opinion les supérieurs religieux dont je connais les impératifs et comprends les difficultés.

Vous savez combien je reste disponible, même si dans quelque temps je ne suis plus personnellement chargé de toutes les questions concernant la sécurité sociale des clercs. Mais vraisemblablement, nous aurons encore au moins une fois l'occasion de nous retrouver dans une rencontre commune.

Demeurant à votre disposition, je vous assure de mon profond et religieux respect.

Mme